

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Marseille, le 01/03/2018

Service Biodiversité, Eau et Paysages

Unité politiques de l'eau

Nos réf. : SBEP/UPE/2018-

Affaire suivie par : ROGEAUX Camille
camille.rogeaux@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 04 88 22 62 32

Bilan de la concertation préalable à la révision du cinquième Programme d'Actions Régional (PAR) nitrates de la région Provence Alpes Côte d'Azur.

Le cinquième programme d'actions régional (PAR) nitrates, actuellement en vigueur, a été adopté en 2014. Son réexamen et le cas échéant sa révision quadriennale prévue par l'article R. 211-81-4 du code de l'environnement sont en cours.

Selon les modalités prévues par l'ordonnance n°2016-1060 du 3 août 2016 portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement, une concertation préalable permettant la participation du public a été lancée fin novembre 2017 pour une durée de 2 mois et concernant l'intention de révision du cinquième PAR. L'information a été diffusée sur le site internet de la DREAL, celui de la DRAAF, ainsi que sur les sites des préfectures des départements et de la région.

Durant ces deux mois de consultation, aucune remarque n'a été réceptionnée par le service administrateur.